

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

ACESM

ASSOCIATION DES
CENTRES ÉDUCATIFS
ET DE SAUVEGARDE
DES MINEURS ET
JEUNES MAJEURS DU
LOIR-ET-CHER

SERVICE D'ACCUEIL
D'URGENCE

10 bis rue Franciade
41000 BLOIS

02 54 56 58 30

sau@acesm.fr



SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	3
2	FICHE IDENTITE DU SERVICE.....	4
3	LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT ET LES ACTIVITÉS PRINCIPALES	5
3.1	Un cadre défini par des politiques nationales.....	5
3.1.1	La réponse à des textes de référence.....	5
3.1.2	...Et relayé à l'échelle territoriale.....	6
4	LES ENJEUX DE LA PRISE EN CHARGE	7
5	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	9
5.1	ÉTAT DE L'ACTIVITÉ : RÉSULTATS ET ANALYSE DES RÉSULTATS	9
5.2	La file active.....	9
5.3	Les mouvements	9
6	CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION ACCUEILLIE	12
6.1	Statuts des placements des jeunes accompagnés.....	12
6.2	Durée des placements en 2024 pour les jeunes quittant le SAU dans l'année	13
6.3	Une prise en charge médico-sociale et sanitaire	14
7	PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DES RÉALISATIONS.....	16
8	ÉTAT DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE.	16
9	ÉTAT DES RESSOURCES HUMAINES	22
9.1	Organigramme	22
9.2	Le recours au CDD	22
9.3	L'accueil de stagiaires	23
9.4	L'accueil d'apprentis	23
9.5	Les formations suivies.....	23
10	RAPPORT D'ACTIVITE DU CVS DU CEAPS.....	25
10.1	Composition du CVS.....	25
10.2	Organisation des élections du CVS.....	25
10.3	Organisation des réunions du CVS	26
10.4	Modalités de préparation et de suivi des réunions CVS	26
10.5	Modalités de diffusion des comptes rendus du CVS du CEAPS	27
10.6	Thématiques abordées en réunion en 2024 émanant des jeunes	27
10.7	Sollicitation du CVS	28
10.8	Evènements indésirables, réclamations et signalements.....	28
11	DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE.....	29
11.1	Suivi des évènements indésirables	29
11.2	Plan d'amélioration continu de la qualité.....	30
11.2.1	Les réalisations en 2024	30
11.2.2	Les perspectives de 2025	32

1 PREAMBULE

Le rapport d'activité présente une vue d'ensemble des activités et résultats du Placement Familial Spécialisé réalisés au cours de l'année 2024.

Il inclut des données quantitatives et qualitatives, des analyses, des évaluations et des recommandations pour l'avenir.

Il informe sur l'évolution des profils des publics accompagnés, des besoins qui y sont associés et communique sur le travail mis en œuvre par l'établissement pour y répondre. Il rend compte des leviers et des freins pour la réalisation de ce travail.

2 FICHE IDENTITE DU SERVICE

Renseignements généraux	Organisme Gestionnaire ACESM, association loi 1901.	Etablissement Service d'accueil d'urgence	Capacité autorisée 10 places urgence 1 place 72h	Agrément Conseil Départemental 41
	Président Jean Pierre AMIOT Vice-présidente Catherine THIERRY	Direction générale Geneviève CETAIRE Direction de pôle Mauricette LENOBLE Cheffe de service Marie-Christine GARNIER	Statut juridique Etablissement de droit privé, habilité ASE 41.	N° FINES 410002323 SIRET 34962036900133
Spécificités	Territoire d'intervention Ensemble du Loir et Cher	Lieu d'activité 10 Bis rue Franciade 41000 Blois	Modalité d'accueil Internat, hébergement temps complet, permanent.	
	Public accueilli Garçons et filles âgés de 14 à 18 ans en situation de rupture, en difficultés familiales, sociales, scolaire, professionnelles, psychologique et affectives, voire en situation de délinquance.	Mission et prestation Hébergement en internat pour protéger les jeunes accueillis, les faire sortir de la crise, les remobiliser, élaborer un projet d'orientation, retisser les liens sociaux et favoriser la mise en œuvre d'un projet adapté.	Mesure de placement Art 375 du code Civil Ord du 02 février 1945	
Ressources humaines	14,17 ETP composent l'équipe autour des métiers suivants Educateurs, éducatrices, psychologue, surveillant de nuit, cuisinière, maîtresse de maison, pédopsychiatre, secrétaire, chef de service, direction et services généraux.			
Activités de l'année 2024 (en cours de validation)	Journées réalisées : 3383 Taux d'occupation : 92.56%			

3 LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Un placement immédiat de courte durée pour adolescents...

Le SAU est un service du CEAPS¹, un des quatre établissements gérés par l'ACESM.

Le Service d'Accueil d'Urgence (**SAU**) accompagne des jeunes âgés de 14 à 18 ans nécessitant un placement immédiat, en attente de solution.

Les jeunes sont placés au titre de l'enfance en danger et des mineurs délinquants, sur décisions (ordonnances) du Procureur de la République, des Magistrats (Juges des Enfants, Juge d'Instruction...) ou sur demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Placés

Agréé pour 10 places, le service accueille des mineurs en risque de danger (prévention) et/ou en danger avéré (protection) ou des mineurs délinquants.

Le service fonctionne sur la base d'un internat ouvert 365 jours par an, de jour comme de nuit.

Les interventions sont encadrées par la réglementation régissant l'action sociale, plus particulièrement la **protection de l'enfance** et la **Protection Judiciaire de la Jeunesse**.

3.1 Un cadre défini par des politiques nationales...

Le SAU est autorisé comme un lieu d'accueil de courte durée avec orientation offrant **10 places**, sur le seul critère de la disponibilité des places.

Le SAU est habilité par la **Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse** au titre de l'ordonnance du 2 février 1945, il est contrôlé et tarifé conjointement par cette dernière et par le **Conseil Départemental de Loir-et-Cher**.

3.1.1 La réponse à des textes de référence

3.1.1.1 La loi du 2 janvier 2002.

Cette loi prévoit plusieurs dispositions afin de passer de la protection de la personne fragile à la reconnaissance d'un **usager citoyen**. Parmi ces dispositions, le droit des personnes accueillies est clairement affirmé à travers plusieurs principes tels que :

Le respect de la vie privée, intimité, sécurité

Le droit à un accompagnement personnalisé et de qualité

L'accès à toute information ou document relatif à l'accompagnement

La participation directe à la définition du projet d'accompagnement

3.1.1.2 La loi du 5 mars 2007

La loi vient réaffirmer la **place de la famille** dans le dispositif de protection de l'enfance et diversifier

¹ Centre Éducatif pour Enfants et Adolescents en Placement Spécialisé

les modes de prise en charge des jeunes.

3.1.1.3 La loi du 14 mars 2016

Elle renforce la notion de sécurisation des parcours des enfants confiés aux services de l'ASE.
Elle repositionne le Projet Pour l'Enfant comme l'outil principal dans la mise en sens et en œuvre du dispositif de la protection de l'enfance.

3.1.1.4 Une mission qui s'inscrit dans le cadre de la protection administrative et judiciaire de la jeunesse

Le SAU inscrit son action dans le cadre de la protection judiciaire et administrative de la jeunesse définie par l'ordonnance du 2 janvier 1945 relative à l'enfance délinquante (cadre pénal).

3.1.2 ...Et relayé à l'échelle territoriale

L'établissement répond à ses missions d'accompagnement en s'intégrant dans les orientations définies par le **Schéma départemental 2024-2025**.

Les axes stratégiques suivants concernent plus particulièrement l'établissement :

- S'investir pour garantir la cohérence des parcours, prévenir les ruptures, valoriser ressources et compétences
- Professionnels : s'engager à travailler ensemble, dans le cadre de partenariats fondés sur une interconnaissance et des pratiques cohérentes

4 LES ENJEUX DE LA PRISE EN CHARGE

Les jeunes accueillis au SAU sont des adolescent(e)s âgés de **14 à 18 ans**², confrontés à des difficultés sociales, scolaires et/ou professionnelles, à des difficultés familiales et psychoaffectives. À leur arrivée au sein du foyer, ils sont généralement en rupture brutale avec l'environnement où ils évoluaient jusque-là : famille ou autre lieu de prise en charge (lieu de vie, foyer, famille d'accueil...).

Depuis l'origine du SAU, les personnes accueillies le sont :

- Au titre de l'ordonnance du 2 février 1945³
- Au titre de l'article 375 du Code Civil
- Au titre de la protection administrative relative à l'accueil des mineurs isolés
- Accueil provisoire (art. L 222-5 du CAFS)
- Accueil des jeunes qui deviennent majeurs – décret 75-96 du 18-02-1945.

Les enjeux les plus significatifs identifiés par l'équipe sont les suivants :

- Les situations de **déscolarisation** et d'absence de projet d'insertion professionnelle qui placent les jeunes en situation d'oisiveté. Un accompagnement de journée doit alors être proposé.
- Les situations **d'errance** : des jeunes multipliant les fugues, qui ne sont pas en situation de se mobiliser sur un projet.
- L'accompagnement des jeunes arrivant au SAU à **moins de 6 mois de la majorité**, et pour lesquels le temps très restreint d'accueil se conjugue à la perspective d'une sortie sèche des dispositifs d'aide.
- Les situations de **handicap**, et plus précisément l'adaptation de la réponse aux jeunes connaissant une déficience intellectuelle. L'enjeu principal est de **protéger** ces jeunes dans un cadre collectif qui ne répond pas toujours à leur vulnérabilité.
- Les **troubles psychiques** et l'accès aux soins. Certains jeunes ont des maladies mentales caractérisées (psychose, troubles obsessionnels...) ou des manifestations de maladie mentale.
- **L'isolement social** : de nombreux jeunes ont un environnement social très restreint. Leurs relations se limitent à celles des pairs et des éducateurs. Ils ne sont que rarement inscrits dans des activités de loisirs.
- **Les problèmes de comportement** (agressivité, actes délictueux, violence, addiction, fugues, automutilations, repli sur soi, tentatives de suicide, troubles alimentaires...)

Dans le cadre de ses missions et en réponse aux besoins des jeunes accueillis, le service poursuit les objectifs suivants :

- **Apaiser, faire le point**, sortir de la crise, se (re)poser quelque part,
- Identifier les **problématiques** de chacun,
- **Remobiliser** les jeunes accueillis d'abord avec des objectifs à très court terme,

² Des jeunes de moins de 14 ans sont ponctuellement accueillis.

³ Seulement deux situations en 2018.

-
- Élaborer avec eux un **projet d'orientation** en partenariat avec les familles, institutions et services susceptibles de les accueillir durablement,
 - **Retisser les liens** sociaux défailants et favoriser l'accès à une autonomie personnelle,
 - **Restaurer la confiance** envers les adultes, à partir de liens fiables avec les membres de l'équipe.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, le SAU propose :

- Des conditions d'accueil, un hébergement et un cadre de vie **sécurisants** et **structurants** autour de règles de la vie quotidienne,
- Un **accompagnement individualisé** permettant d'élaborer un projet d'orientation spécifique
- Un **soutien psychologique**, une orientation vers des soins et un suivi santé,
- Des actions de **réinsertion et de socialisation** tournée vers l'extérieur dans différents domaines :
 - Scolarisation
 - Loisirs
 - Démarches administratives
 - Travail avec les familles

Dans cet esprit :

- De fait, le SAU s'appuie sur les règles de vie en collectivité, mais pas tellement sur le collectif constitué par le groupe d'adolescent(e)s de par la rotation des effectifs.
- L'idée est d'accueillir les adolescent(e)s de façon individualisée, de les inscrire dans une relation auprès des adultes dès le début du placement afin de les intégrer peu à peu au groupe.
- L'évolution des problématiques des jeunes doit amener le service à adapter sans cesse les conditions d'accueil et d'accompagnement individuelles et collectives.

Un cadre d'accueil animé par tous

« On est là un moment très douloureux de leur vie. On les accompagne à apaiser ça, en étant bienveillants. »

L'ensemble des personnels du service, quelle que soit leur fonction, sont des **personnes ressources** et des repères pour les adolescents, aussi ils se doivent d'adopter des attitudes d'adultes et de professionnels.

La situation de rupture ou de crise que vit le jeune au sein de son environnement naturel ne trouve pas sa solution par la simple décision de placement, il est essentiel d'engager, dans le même temps, un processus d'actions éducatives et de soins psychologiques aux fins d'enrayer ou de contenir l'évolution de celle-ci.

5 L'ACTIVITE DU SERVICE

5.1 ÉTAT DE L'ACTIVITÉ

Journées à réaliser dans l'année	Journées réalisées au 31/12/2024	Solde/activité budgétée	Ecart % réel/à réaliser
3300	3383	+ 83	+ 2.52

Le S.A.U. termine l'exercice 2024 avec un solde excédentaire de 83 journées correspondant à la présence facturée de 9.27 mineurs en moyenne sur l'année. L'excédent s'explique par le fait que le taux de remplissage est de 92.68 % pour un nombre de journée à réaliser basé sur un taux de remplissage de 90 %.

Pourtant comme les années précédentes, les droits d'hébergement et autres facteurs d'absence amènent le service à ne pas facturer un nombre important de journées, 218 en 2024 soit l'équivalent de 6.44 % de l'activité arrêtée. Ce qui permet une régulation par rapport à la réelle activité plus excédentaire qui serait de 166 journées.

L'excédent s'explique par le nombre d'accueil 72h ainsi que par le fait qu'il y a eu des périodes où nous étions en sureffectif. Nous avons accepté ce sureffectif à la suite de demandes de l'Aide Sociale à l'Enfance. En effet, il y a eu un manque de places d'urgence sur le département.

ACTIVITE DU SAU DE JANVIER A FIN DECEMBRE 2024 EN JOURNEES

S.A.U.	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL	Journées à réaliser	% réalisé
		325	276	286	289	288	278	277	248	255	296	289	277	3 384	3 300

5.2 La file active

Au cours de l'année 2024, le service a accueilli 35 jeunes. La file active du service est chaque année d'environ **33 jeunes**. Âgés en moyenne de 16 ans⁴ la moitié des jeunes vivaient au domicile familial avant leur placement au SAU.

5.3 Les mouvements

Nous avons accueilli 6 jeunes de moins qu'en 2023 : 24 accueils ont été réalisés en 2024 (16 filles et 8 garçons) contre 30 en 2023. Cela s'explique par l'allongement significatif de la durée de séjour au SAU qui est passé cette année à 10 mois et demi contre 7 mois et demi en 2023.

Il n'y a pas eu de placement en Ordonnance 45. 12 jeunes ont été placés en Mesure de Garde (TE/ASE), 3 en Accueil Administratif (ASE) et 9 en Accueil 72 h (ASE).

⁴ Données du rapport d'activité 2018.

Nous avons accueilli 2 fois plus de filles que de garçons. Il est à noter une petite baisse dans l'accueil des filles par rapport à l'année dernière.

En 2024, le service a accompagné 35 adolescents et adolescentes entre le 1er janvier et le 31 décembre. Ils étaient 40 en 2023. Au 1er janvier 2024, 11 jeunes étaient présents depuis l'année précédente.

Sur la même période, 25 mineurs ont quitté le service, 15 filles et 10 garçons, dont 10 adolescents présents en 2023.

Concernant les 35 mineurs accompagnés, 21 sont des adolescentes, 14 sont des adolescents.

Depuis 2 ans nous accueillons le tiers de notre effectif sous dérogation d'âge. En effet, nous avons accueilli de nouveau cet année 3 jeunes qui n'avaient pas 14 ans à leur arrivée au SAU. la modification de l'âge d'arrivée des jeunes au foyer de la Merisaie en est l'explication principale.

Le plus jeune usager accueilli en 2024 est une jeune fille de 13 ans 5 mois, le plus âgé est un adolescent de 17 ans 10 mois.

De nouveau cette année, nous avons accueilli un nombre plus important de jeunes filles dont la caractéristique principale était une grande fragilité psychologique (scarifications, tentatives de suicide, addictions, fugues avec mise en danger et suspicion de prostitution).

Si nous ôtons de ces 24 mineurs accueillis en 2024 les 9 accueils 72 H, 3 jeunes venaient de la Maison de l'enfance, 1 jeune d'un séjour de rupture au Mans, 1 jeune d'un foyer dans le 79 et 10 jeunes du domicile familial.

Cette année encore, la grande majorité des jeunes vivaient dans leur famille avant leur arrivée au SAU et il s'agissait d'un primo placement pour eux.

Nous avons accueilli 6 jeunes de moins qu'en 2023 : 24 accueils ont été réalisés en 2024 (16 filles et 8 garçons) contre 30 en 2023. Cela s'explique par l'allongement significatif de la durée de séjour au SAU qui est passé cette année à 10 mois et demi contre 7 mois et demi en 2023.

Il n'y a pas eu de placement en Ordonnance 45. 12 jeunes ont été placés en Mesure de Garde (TE/ASE), 3 en Accueil Administratif (ASE) et 9 en Accueil 72 h (ASE).

Nous avons accueilli 2 fois plus de filles que de garçons. Il est à noter une petite baisse dans l'accueil des filles par rapport à l'année dernière.

En 2024, le service a accompagné 35 adolescents et adolescentes entre le 1er janvier et le 31 décembre. Ils étaient 40 en 2023. Au 1er janvier 2024, 11 jeunes étaient présents depuis l'année précédente.

Sur la même période, 25 mineurs ont quitté le service, 15 filles et 10 garçons, dont 10 adolescents présents en 2023.

Concernant les 35 mineurs accompagnés, 21 sont des adolescentes, 14 sont des adolescents.

Depuis 2 ans nous accueillons le tiers de notre effectif sous dérogation d'âge. En effet, nous avons accueilli de nouveau cet année 3 jeunes qui n'avaient pas 14 ans à leur arrivée au SAU. la modification de l'âge d'arrivée des jeunes au foyer de la Merisaie en est l'explication principale.

Le plus jeune usager accueilli en 2024 est une jeune fille de 13 ans 5 mois, le plus âgé est un adolescent de 17 ans 10 mois.

De nouveau cette année, nous avons accueilli un nombre plus important de jeunes filles dont la caractéristique principale était une grande fragilité psychologique (scarifications, tentatives de suicide, addictions, fugues avec mise en danger et suspicion de prostitution).

Si nous ôtons de ces 24 mineurs accueillis en 2024 les 9 accueils 72 H, 3 jeunes venaient de la Maison de l'enfance, 1 jeune d'un séjour de rupture au Mans, 1 jeune d'un foyer dans le 79 et 10 jeunes du domicile familial.

Cette année encore, la grande majorité des jeunes vivaient dans leur famille avant leur arrivée au SAU et il s'agissait d'un primo placement pour eux.

Parmi les jeunes orientés nous avons dû malheureusement procéder à 3 exclusions pour des faits de violence grave à l'égard d'autres jeunes accueillis ou à l'égard de professionnels. Nous avons également demandé une fin de prise en charge à l'ASE pour une jeune fille qui se mettait très en danger en fuguant dans le milieu de la nuit blésoise.

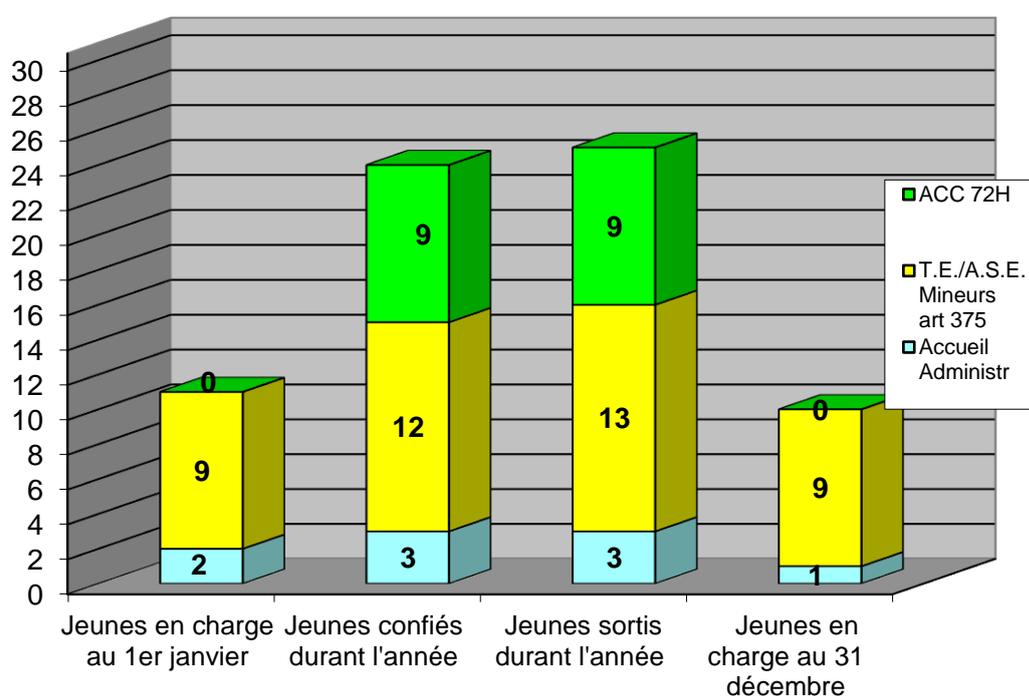
- 14 jeunes sont retournés vivre en famille
- 3 orientations se sont déroulées vers différents services de l'ACESM :
 - 2 au Foyer Bougainville,
 - 1 à la MECS Le Moulin de Coutant,
- 4 orientations se sont déroulées vers d'autres structures du département :
 - 2 au Foyer Amitié,
 - 2 à la MRJ
- 4 orientations se sont déroulées vers d'autres départements :
 - 1 SAEL Orléans
 - 1 service sociaux Belge,
 - 2 ASE autres départements (dont 1 accueil 72 h),Situations scolaires et professionnelles des 35 jeunes suivis :
- Statut scolaire (29 % (23+6))
 - 10 adolescents étaient inscrits dans un cursus scolaire (2 en lycée et 8 en collège)
- Prise en charge ITEP/DITEP (3%) (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
 - 1 adolescent était accueilli en journée à l'ITEP de l'Audronnière
- Mission Locale (11%)
 - 2 adolescents et 2 adolescentes étaient accompagnés par la Mission Locale de Blois dans des démarches relatives à la recherche d'emploi et à la formation
- Apprentissage (9%)
 - 2 adolescentes et 1 adolescent étaient inscrits en CAP
- Stage (3%)
 - 1 adolescente était en stage
- Atelier Technique et scolaire (3%)
 - 1 adolescent va régulièrement à l'AST
- Sans activité (20%)
 - 7 jeunes étaient déscolarisés et non-inscrits dans un projet.
- Accueil 72h00 (23 %)

8 adolescents ont été accueillis sur des durées très courtes, soit ils sont en fugue d'un autre département, soit la durée d'accueil est trop courte pour la mise en œuvre d'un

6 CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION ACCUEILLIE

6.1 Statuts des placements des jeunes accompagnés

Evolution des effectifs en 2024
(statut juridique à la date de sortie du jeune ou au 31/12/2024)



Les mesures suivies en 2024 concernaient des mesures ordonnées :

21 mesures au titre de l'assistance éducative, en relais à une ordonnance du Procureur de la République ou par les JE confiant à l'A.S.E. (mesure de garde)

5 mesures au titre d'un Accueil Administratif (ASE)

9 mesures au titre d'un placement 72 h (ASE)

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE - Jeunes pris en charge en 2024								
	Nbre de jeunes		TE ou Proc (art 375)	TE (ord 45)	TE / ASE mineurs ACC 72H	AA/A.S.E. (mineurs)	CJM A.S.E. (majeurs)	
Jeunes pris en charge au 1 janvier	11	Filles	5	3		2		
		Garçons	6	6				
Placements dans l'année	24	Filles	16	7		8	2	
		Garçons	8	5		1	1	
sorties dans l'année	25	Filles	15	5		8	2	
		Garçons	10	8		1	1	
Jeunes pris en charge au 31 décembre	10	Filles	6	5	0	0	2	0
		Garçons	4	3	0	0	0	0

6.2 Durée des placements en 2024 pour les jeunes quittant le SAU dans l'année

La durée moyenne de placement des jeunes présents en 2023 qui ont quitté le SAU en 2024 est de 10 mois et demi.

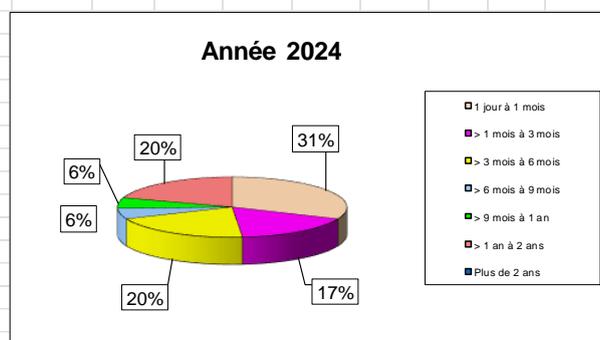
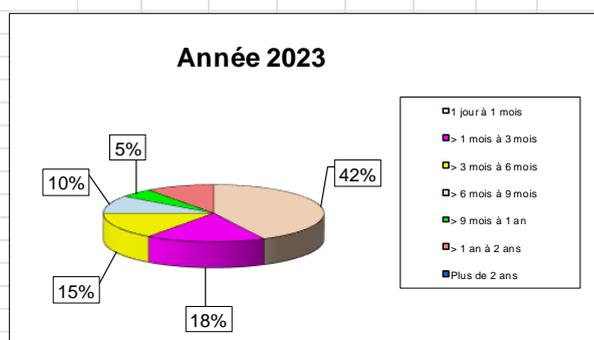
Au 31 décembre 2024, 10 adolescents sont présents (6 filles et 4 garçons) :

- 1 adolescente âgée de 17 ans et 3 mois arrivée au SAU il y a 1 an et 11 jours
- 1 adolescente âgée de 17 ans et 2 mois arrivé au SAU il y a 10 mois et 18 jours,
- 1 adolescente âgée de 14 ans et 3 mois arrivée au SAU il y a 9 mois et 4 jours,
- 1 adolescent âgée de 14 ans et 4 mois arrivée au SAU il y a 4 mois et 23 jours,
- 1 adolescente âgée de 16 ans et arrivée au SAU il y a 4 mois et 10 jours,
- 1 adolescent âgé de 14 ans 4 mois arrivé au SAU il y a 3 mois et 29 jours,
- 1 adolescent âgé de 13 ans 11 mois arrivé au SAU il y a 3 mois,
- 1 adolescente âgée de 17 ans 3 mois arrivé au SAU il y a 2 mois et 15 jours,
- 1 adolescente âgée de 13 ans 9 mois arrivée au SAU il y a 1 mois et 9 jours,
- 1 adolescente âgée de 13 ans 5 mois arrivée au SAU il y a 11 jours,

Service d'Accueil d'Urgence - Durée des prises en charge des jeunes suivis dans l'année

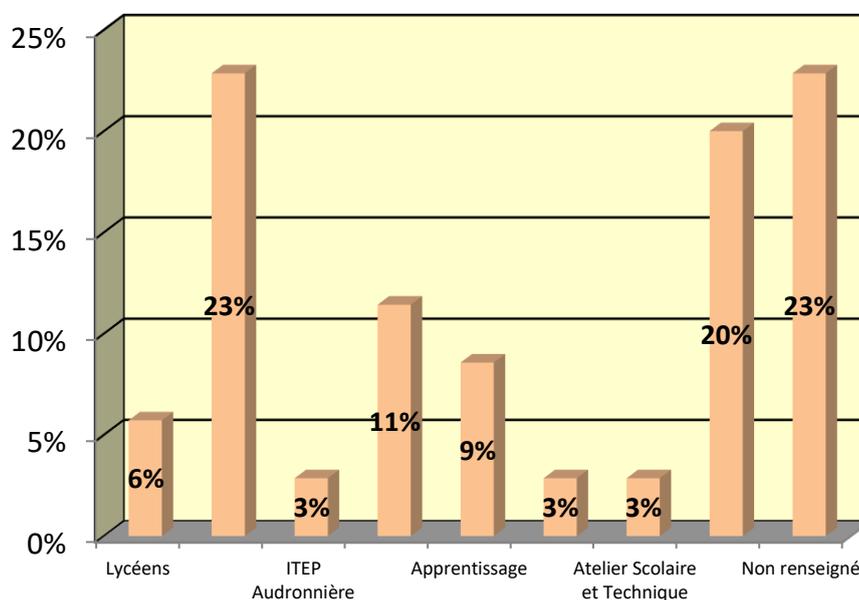
(pour les changements de mesure dans l'année, le jeune est comptabilisé suivant la mesure à sa sortie ou au 31 décembre de l'année)

2023									2024									
	1 jour à 1 mois	> 1 mois à 3 mois	> 3 mois à 6 mois	> 6 mois à 9 mois	> 9 mois à 1 an	> 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	TOTAL		1 jour à 1 mois	> 1 mois à 3 mois	> 3 mois à 6 mois	> 6 mois à 9 mois	> 9 mois à 1 an	> 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	TOTAL	
T.E. mineurs	0	0	0	0	0	0	0	0	T.E. mineurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. Ord 45	0	0	0	0	0	0	0	0	T.E. Ord 45	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. Majeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	T.E. Majeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. / A.S.E. Mineurs	4	7	4	4		2	0	21	T.E. / A.S.E. Mineurs	3	4	7	1	1	5	0	21	
A.S.E. mineurs	13	0	2	0	2	2	0	19	A.S.E. mineurs	8	1	0	0	0	0	0	9	
AA	0	0	0	0	0	0	0	0	AA	0	1	0	1	1	2	0	5	
TOTAL	17	7	6	4	2	4	0	40	TOTAL	11	6	7	2	2	7	0	35	



6.3 Une prise en charge médico-sociale et sanitaire

Situation scolaire ou professionnelle à la date de sortie des 35 jeunes ou au 31/12/2024



L'année 2024

est

marquée par l'accueil d'adolescents qui n'ont pas ou n'ont plus de prise en charge psychologique. Certains de ces jeunes ont déjà bénéficié de soins mais n'ont pu s'y investir, d'autres auraient besoin d'être accompagnés sur le plan de leur santé mentale mais sont réticents à ce type d'accompagnement.

Aussi, en comparaison à l'année 2023, nous constatons que le nombre de jeunes pris en charge par des professionnels de santé mentale à leur arrivée au SAU a diminué de moitié. Rapidement, l'équipe du SAU relève les besoins de ces jeunes mais se retrouve confrontée aux délais de mise en place des soins.

Le travail avec l'équipe de pédopsychiatrie, de l'UHA et du CMP adolescents de Blois est conséquent. Toutefois, ces professionnels nous renvoient à l'impossibilité de répondre rapidement à nos demandes. Après avoir insisté sur l'urgence de certaines situations, les jeunes sont parfois reçus rapidement pour un premier entretien d'accueil mais la mise en place d'un programme de soins adaptés reste laborieuse.

Cette année 2024 est également marquée par des adolescents aux problématiques multiples et complexes nécessitant régulièrement une double prise en charge psychologique et psychiatrique avec la mise en place d'un traitement qui permettrait d'apaiser de fortes angoisses qui se manifestent entre autres par une agitation profondément marquée. Le départ à la retraite à l'été 2024 du médecin psychiatre du service marque une réelle difficulté à répondre à l'urgence de traiter ces situations.

7 ÉTAT DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE.

Nous avons accueilli en 2024, comme chaque année des jeunes présentant des problématiques variées : rupture familiales, carences éducatives graves, problématiques psychiques voir psychiatriques.

La durée de placement au SAU à également atteint plus de 10 mois, c'est à dire plus de 3 fois la durée inscrite dans notre projet de service. Nous nous adaptons en fonction des besoins des jeunes, et du temps nécessaire pour l'organisation de l'orientation. Cependant, ce temps d'accueil ne doit pas dépasser les 6 mois. Au-delà de cela, l'expérience nous indique que d'une part les jeunes qui restent trop longtemps ne comprennent plus le cadre de leur placement et nous obligent par leurs passages à l'acte à mettre fin par le biais d'une exclusion.

D'autre part, pour d'autres jeunes, lorsque le séjour dure plus longtemps, ces jeunes s'installent au SAU, la conséquence pour eux étant que la séparation est plus difficile à accepter et à gérer émotionnellement.

Il nous semble donc indispensable dans le cadre de la qualité de l'accompagnement que nous devons aux jeunes, que les conditions d'accueil au SAU déclinées dans notre projet de service soient respectées.

Pour la deuxième année consécutive nous avons accueilli beaucoup plus de filles. Le SAU a été très impacté en 2024 par les problématiques de ces jeunes filles en lien avec le milieu de la nuit de Blois.

Nous nous sommes mobilisés pour que les suspicions de prostitution de ces jeunes filles soient traitées par le procureur de la république. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec la brigade des Mineurs de Blois pour 2 de ces jeunes filles.

Dans la continuité de 2023, plusieurs jeunes accueillis opposés à leur placement ont continué à créer un climat d'agitation importante, avec des actes de violences vis-à-vis d'autres jeunes mais aussi vis-à-vis des professionnels.

Ce climat extrêmement tendu a entraîné des répercussions sur la dynamique du groupe de jeunes accueillis, mais aussi sur la dynamique d'équipe, en effet 2 professionnels éprouvés par les violences répétées ont décidé de quitter le SAU pour d'autres postes au sein de L'ACESM. L'année 2024 s'est donc terminée avec 2 titulaires en moins dans l'équipe éducative, ce qui est tout à fait nouveau au SAU, nous n'avions jamais été confronté à cette problématique. Bien sûr des remplaçants sont venus renforcer l'équipe, mais les fonctions exercées ne sont pas du même ordre que celles des titulaires.

Depuis plusieurs années, nous sommes amenés à défendre le cadre d'exercice de la Protection de l'Enfance, et ce dans le respect de l'axe incontournable de la loi, mais aussi dans les vertus symboliques du dispositif prévu par le législateur. Plus que jamais, il faut rappeler l'importance de la place de chacun, Juge, Service Gardien et lieu d'accueil, afin que cette constellation soit protectrice pour les jeunes accueillis.

8 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DES RÉALISATIONS

Dans la continuité de la fin d'année 2023, le début d'année 2024 est marqué par un climat d'agitation perpétuel (dégradations, déclenchements d'alarme), provoqué par un petit groupe d'adolescents opposés à leur placement, venant le signifier de cette façon-là et espérant provoquer une fin de prise en charge.

VOLONTE DE DEJOUER UNE DYNAMIQUE NEGATIVE

Le groupe est alors composé d'adolescents globalement sans projets ou abandonnant petit à petit leurs activités. Cette oisiveté contagieuse les amène à rester sur le lieu de vie adoptant des conduites déviantes au sein même du service (ex : consommation et trafic de cannabis dans les locaux, irrespect du règlement intérieur, regroupement dans les chambres la nuit, défiance de l'autorité des adultes, avec de l'agressivité physique et verbale ...).

Cette inactivité et ce collage tant physique que psychique (s'installent dans les lits les uns des autres) a été un frein à l'accompagnement éducatif individualisé de ces grands adolescents.

Tout le monde est au courant de tout, même des aspects les plus intimes de leur vie sont connus de tous, les histoires personnelles font irruption au SAU et les histoires du SAU vont jusqu'aux domiciles familiaux via les réseaux sociaux. Un petit groupe d'adolescents forme un clan sans filtre ni intimité entre eux, excluant les autres jeunes.

Cette dynamique favorise ragots et certaines personnalités manipulatrices ont pu s'en servir pour mettre à mal les jeunes les plus fragiles et le fonctionnement du service.

Face à ces agissements, l'équipe éducative par la qualité du lien mis en place avec certains leaders a parfois réussi à réguler cette dynamique de groupe.

Parallèlement un travail spécifique à l'adresse des plus jeunes a été pensé et mis en place pour les protéger au maximum de ces malveillances.

INVERSION DU RATIO FILLE/GARÇON

Au printemps, la mise en œuvre des orientations entraîne le départ principalement de garçons et l'arrivée d'un petit groupe de jeunes filles. Le ratio fille/garçon s'inverse alors pour s'installer jusqu'à la fin de l'année.

La plupart d'entre elles arrivent au SAU à la suite de plusieurs ruptures dans leur parcours de placement et malgré leur jeune âge s'inscrivent dans des conduites à risque de type prostitution dans un réseau identifié du blaisois. Ce phénomène touche plus largement les structures accueillant des jeunes filles sur le département.

Nous alertons les services de l'ASE régulièrement et rédigeons plusieurs IP tout en essayant de libérer la parole des jeunes filles. Ces dernières sont prises dans le paradoxe de vouloir s'extraire du réseau et craindre les représailles.

Nous constatons leurs difficultés à renoncer à ce qu'elles croient être les bénéfices de cet

environnement (alcool, drogues, cadeaux, argent). En plus de l'ASE, nous avons associé les familles pour protéger leurs enfants par des dépôts de plainte. Des éducateurs ont été entendus par le commissariat, certains adolescents également et une enquête est en cours.

L'équipe éducative est restée vigilante quant aux répercussions de leurs agissements sur le reste du groupe. En effet, certains ados sont « fascinés » et d'autres insécurisés par leurs mises en danger. Il nous a fallu à la fois les protéger et éviter les phénomènes de contagion.

REPERCUTIONS D'UNE SITUATION NOCIVE

Pour autant une des adolescentes inscrites dans ce réseau de longue date a mis à mal l'ensemble de l'institution. Malgré ses appels à l'aide et notre volonté d'y répondre, elle déjoue les actions éducatives mises en œuvre à son endroit. En effet, elle a pris particulièrement pour cible un éducateur du service qu'elle incrimine à plusieurs reprises alors qu'il tente juste de faire respecter le cadre. Cette attitude de défiance à l'égard des adultes a trouvé écho auprès de certains autres adolescents, qui presque malgré eux, ont renforcé sa toute puissance et généré de plus en plus d'attitudes inadaptées.

Ainsi, en manipulant les plus fragiles, en faisant d'eux son bras armé de résistance et d'opposition au cadre et aux adultes, elle a installé agitation et insécurité. Son irrespect total des règles et de la loi l'ont ainsi conduit à s'autoriser, entre autres, à fumer du cannabis ouvertement devant les adultes, cachant ses joints dans sa culotte en provoquant les éducateurs oralement (« tu peux pas venir le chercher là »).

Une fois le chaos orchestré, elle s'amusait à enregistrer et/ou filmer les jeunes et les adultes pour les prendre à défaut afin de pouvoir à distance agiter sa famille. Nos différentes interventions auprès d'elle sont somme toute restées peu constructives tout en reposant systématiquement le cadre (quitte à essuyer des floppées d'insultes, à absorber son agressivité et ses menaces de mort).

Notre stratégie éducative a consisté à remettre de la réalité dans ses propos auprès des autres adolescents, les protéger des discours illusoire qu'elle leur tenait. Nous avons insisté sur le lien individuel tissé avec certains d'entre eux pour les recentrer sur leur propre trajectoire et les extraire du désordre destructeur recherché par cette jeune fille.

Malheureusement, deux d'entre eux, chez qui elle avait su repérer des fragilités et problématiques personnelles liées à la sexualité, n'ont pas su/pu s'appuyer sur nous pour éviter d'être hors d'eux. Cela s'est traduit par des passages à l'acte d'une extrême violence qui nous ont contraint à procéder à leur exclusion.

ACCUEIL DE TRES JEUNES ADOLESCENTS

A la suite de cet été transgressif, nous abordons la rentrée avec le renouvellement d'une partie du groupe. Ce sont des adolescents de tout juste 14 ans qui arrivent.

Cette tendance se confirmera jusqu'à la fin de l'année avec l'accueil de mineurs sous dérogation d'âge (- de 14 ans).

Nous constatons ainsi que sur l'année, 4 adolescents ont 13 ans à leur arrivée. Depuis le mois de septembre, plus de la moitié du groupe n'a que 13 ou 14 ans. Il va sans dire que cela impacte nos pratiques et nous questionne sur l'adéquation de ces accueils dans notre service. En effet les lieux à proprement parlé (manque d'espace extérieur qui permettrait à

ces jeunes gens l'activité physique dont ils ont besoin à leur jeune âge) et surtout des règles de vie instituées et l'encadrement n'ont pas été pensés à destination d'un groupe d'adolescents majoritairement si jeune.

La cohabitation avec les plus grandes (de plus de 17 ans) s'avère difficile et conflictuelle. Les enfantillages et agitations quotidiennes sont fort mal vécus par celles-ci, centrées sur leur projet sur leur projet d'insertion et d'accès à l'autonomie. Le décalage de leurs réalités respectives et leur écart abyssal de maturité rendent la vie quotidienne et le vivre ensemble éprouvants pour ces grandes adolescentes.

En effet « les petits » se retrouvent autour de leur immaturité et s'agitent (galopades dans les couloirs, cris, tambourinages aux portes, déclenchement d'alarme, « cache-cache partie » particulièrement à l'heure du coucher, fugues collectives...), « les grandes » de leurs côtés se plaignent quotidiennement de ces agissements puérils qui provoquent une ambiance pesante et monopolisent le temps et l'attention des adultes, qu'elles estiment peu disponibles pour elles.

INDIVIDUALISATION DES PRISES EN CHARGE

Dans la prise en charge de ces très jeunes adolescents, nous nous sommes attachés à individualiser chaque projet d'insertion et de socialisation en fonction des problématiques identifiées.

Pour l'un deux, sans reconnaissance de ses troubles du comportement et déscolarisé depuis un an, un travail d'accompagnement vers l'AST nous a permis de lui proposer à minima un espace où mettre en valeur ses appétences. Pour autant, au regard de ses troubles incompatibles avec les difficultés d'autre jeunes à l'AST, son emploi du temps est aménagé pour qu'il soit pris en charge individuellement sur 3 demi-journées. Cela a répondu à ses besoins mais les retours au SAU, dans un collectif et les journées « de vide » le mettaient en difficulté et ses troubles reprenaient le dessus en agitant particulièrement les jeunes fragiles en tentant d'avoir l'ascendant sur eux (violence physique, verbale, jeux sexualisés, menaces). Nous avons été très vigilants à éviter qu'il soit en relation duelle seul avec les autres.

Dans le même temps, une très jeune adolescente alertait quotidiennement l'équipe éducative sur son mal-être. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le collègue et les services de soins de Romorantin et de Blois afin de lui apporter un entour psychique sécurisant et de la maintenir dans une dynamique d'apprentissage pour éviter la déscolarisation. Un maillage autour de sa situation a nécessité de nombreuses réunions afin d'avoir des réponses cohérentes face à ses mises en dangers et son discours négatif. Elle a en effet joué des espaces pour centrer l'attention de tous sur elle d'où ce travail de partenariat indispensable à sa prise en charge.

Dans la poursuite du travail autour de l'accompagnement individualisé de ces jeunes et de l'identification de leurs besoins spécifiques, nous avons osé la prise en charge de l'un d'entre eux sur des besoins primaires. Carencé éducativement et non stimulé dans sa prime enfance, il nous a fallu reprendre certaines bases éducatives telles que l'alimentation, l'hygiène et le sommeil notamment. Au quotidien cela s'est traduit par la mise en place de rituels, l'injonction d'une heure de coucher et une verbalisation

permanente afin qu'il intègre certaines règles. Au-delà, nous nous attachons à lui proposer régulièrement des activités individuelles et collectives afin de l'accompagner vers l'extérieur et vers une socialisation vers ses pairs tant il nous montre de l'insécurité en ayant besoin d'être physiquement très proche de l'adulte.

L'exemple de ces 3 prises en charge à destination des plus jeunes démontre le souci de l'équipe à adapter ses accompagnements au plus près des besoins de chacun. Cela nécessite beaucoup de temps et d'adaptation au quotidien face à des jeunes en quête de relation exclusive qui les sécurise.

CONCLUSION

Sur l'année 2024, nous nous sommes adaptés à des dynamiques très différentes à chaque renouvellement de groupe. C'est à travers les prises en charge individualisées et le lien tissé auprès de chacun que nous avons contenu des situations explosives et des effets de groupe délétères. Des débordements ont eu lieu, avec des passages à l'acte violents nécessitant des exclusions non sans avoir au préalable alerté. Nous n'avons eu de cesse de reposer le cadre, l'adapter à nos observations des dynamiques en place afin d'enrayer des phénomènes collectifs et proposer un « vivre ensemble » sécurisant au regard des multiples problématiques des jeunes accueillis.

L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Cette année 2024 est marquée par la nécessité de créer rapidement une relation de confiance avec les adolescents accueillis et leur famille afin de les inscrire dans les soins dont ils auraient besoin. Certains jeunes et/ou certains parents étant réticents à la mise en place d'un accompagnement psychologique, il s'agit de construire avec eux une alliance thérapeutique et un ancrage suffisamment sécurisant avec l'équipe du SAU dans sa globalité afin de leur faire accepter et identifier l'aide qui leur est nécessaire sur le plan de la santé mentale.

Dans ce contexte, un travail important de liaison entre chacun des professionnels du service a permis la contenance et la réassurance nécessaires à ces adolescents en perte de repères. Les relations de confiance construites avec les adultes du service sont venues sécuriser ces jeunes et leur ont permis de faire émerger une demande de soins.

Sur le plan psychologique, nous pouvons constater deux groupes de jeunes qui ont marqué l'année 2024.

Nous pouvons noter l'arrivée au SAU de plusieurs jeunes déscolarisés, sans solution, pour qui le placement extra-familial et la vie en collectivité se montrent particulièrement violents. Ces adolescents tendent à construire entre eux des relations sans filtre, n'ayant pas intégré leurs propres limites et celles des autres. Les relations construites entre les adolescents peuvent osciller rapidement entre fusion et rejet, créant une dynamique de groupe néfaste. Les jeunes accueillis sont dans l'hyper-passivité, l'oisiveté, ils désinvestissent leurs situations et sont dans l'incapacité de se projeter. Ils font face dans leur problématique à une défaillance parentale importante qui ne permet pas de soutenir leurs difficultés.

Cette inertie se confronte à la vie collective et crée un effet de groupe qu'il est nécessaire de contrer en mettant en place un travail intense dans le quotidien pour ramener chacun à sa propre individualité.

Au cours de l'année, nous constatons par ailleurs l'arrivée d'adolescents très jeunes au SAU qui mobilisent la mise en place de soins rapidement au regard de la construction psychique dans laquelle ils s'installent.

Agés de 13 ou 14 ans, ces jeunes font preuve d'une certaine perversité à travers leurs actes et leurs comportements. Un travail intense est mis en place là où la Loi ne fait pas sens. Des inquiétudes sur leur construction psychique incite la psychologue à rédiger plusieurs notes afin d'apporter un éclairage clinique tant aux professionnels de l'ASE qu'au juge des enfants.

En parallèle du travail éducatif quotidien, nous mettons tout en œuvre pour que ces très jeunes adolescents soient accompagnés rapidement par les services de soins afin de mettre un terme à ce sentiment de toute-puissance et qu'un accompagnement psychologique puisse être soutenu face à la structure de personnalité dans laquelle ils tendent à s'inscrire.

suite par 2 vacances de postes jusqu'au 31 décembre 2024.

Seulement 46h de CDD ont été consacré à un encadrement spécifique d'une jeune fille dans le cadre de renfort octroyé par l'Aide Sociale à l'Enfance.

9.3 L'accueil de stagiaires

NOM	Prénom	Date de début stage	Date de fin de stage	Ecole Formation	Formation
DOUCERON	Marine	08/01/2024	29/03/2024	ERTS Olivet	2ème année Moniteur/Educateur
SANGAR	Sami	24/01/2024	03/02/2024	GRETA Blois	Surveillant de nuit
POPIC	Alexandre	23/09/2024	07/03/2025	ERTS Olivet (45)	2ème année Moniteur/Educateur

9.4 L'accueil d'apprentis

Nom	Prénom	Début contrat apprentissage	Fin de contrat apprentissage	Ecole	Année
ALBERT	Laura	06/09/2021	28/06/2024	ITS Tours	3 ^{ème} Année Educateur spécialisé
HEUMAN	Emilie	02/09/2024	15/07/2027	ITES Tours	

9.5 Les formations suivies

Intitulé de la formation	Nombre salariés	Organisme	Lieu de la formation	Nombre de jours	du	au
Premier secours en santé mentale	2	INFIPP	Blois	2	05/02/2024	06/02/2024
Habilitation électrique (Recyclage)	1	CHUBB	St Ouen	2	20/03/2024	21/03/2024
Sensibilisation à l'utilisation du système de sécurité incendie et au plan d'évacuation	14	CHUBB	Blois	1/2	28/03/2024	28/03/2024

16 techniques de gestion du stress	1	Actif	La grande Motte	3	29/05/2024	31/05/2024
M365 et téléphonie	1	NG solutions	Blois	1	04/06/2024	04/06/2024
Et vogue la galère du travail social	1	CEMEA	Paris	1	14/06/2024	14/06/2024
M365 et téléphonie	1	NG solutions	Blois	1	18/06/2024	18/06/2024
Utilisation du logiciel NEMO	5	Trozaire	Blois	1	05/07/2024	05/07/2024
Développement du pouvoir d'agir	2	Actif	Blois	3	16/09/2024	18/09/2024
Approche de la transidentité	2	INFIPP	Blois	2	10/10/2024	11/10/2024
Recyclage Sauveteurs Secouristes du Travail	1	CHUBB	Blois	1	14/10/2024	14/10/2024
Prostitution chez le mineur	3	Le mouvement du nid	Blois	2	07/11/2024	08/11/2024
Recyclage Sauveteurs Secouristes du Travail	1	CHUBB	Blois	2	22/11/2024	22/11/2024
Les enfants, les ados et/ou auteurs d'agressions sexuelles : penser leur accompagnement	1	EPSILON MEDIA	Blois	2	25/11/2024	26/11/2024
Gestion crise et agressivité	1	Label'formation	Blois	3	04/12/2024	06/12/2024
Utilisation du logiciel Némoweb	4	Trozaire	Blois	1	18/12/2024	18/12/2024

10 RAPPORT D'ACTIVITE DU CVS DU CEAPS

10.1 Composition du CVS

Le CVS du CEAPS est composé de 9 représentants

Représentants des usagers

Glwadys COLLOT HOUDOT jeune accompagnée du Moulin de Coutant est élu **Président du CVS** du CEAPS.

Etablissement	Titulaire	Suppléant
Moulin de Coutant		Emerick DOVERGNE
Foyer Bougainville	Anastasia MANSION	
SAU	Soumaya BOUCHIBA	
PFS	Mathéo PERRIN TALBOT	

Représentants familles des personnes accompagnées

Etablissement	Titulaire
PFS	M. FRESNEAU

Représentant des salariés

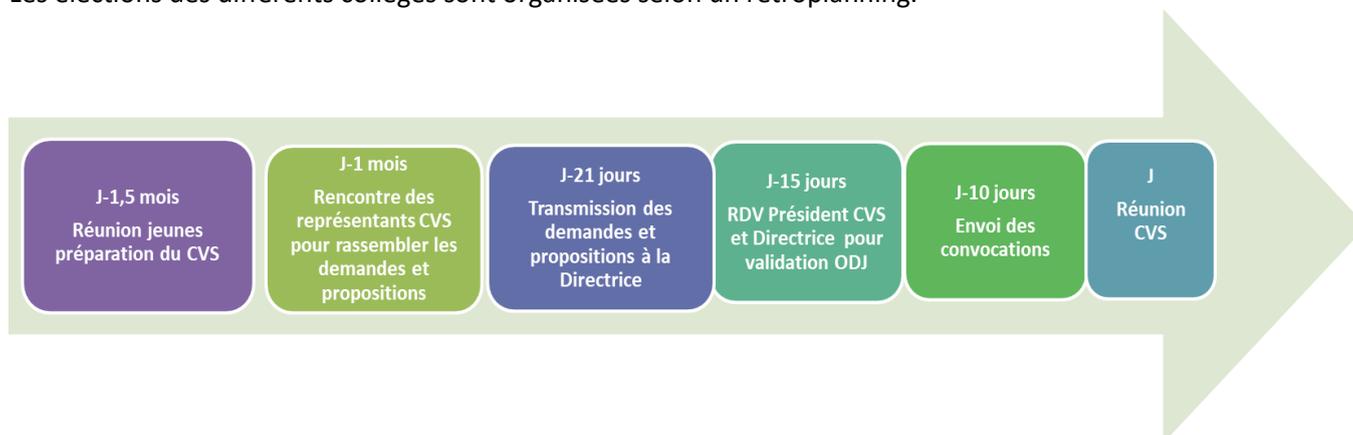
Etablissement	Titulaire	Suppléant
Moulin de Coutant	Christel BARBIER	Kamel MASRI
Bougainville	Aurély LAAREJ	Abdel Aziz BAHADOU
SAU	Karine MITTELETTE	Céline RABREAU
PFS	François RAMAUGE	Jean Philippe GONZALES

10.2 Organisation des élections du CVS

Le CVS du CEAPS a élu en décembre 2023 ses membres pour une durée de 1 an.

Les membres du CVS sont élus selon la procédure définie dans le règlement intérieur.

Les élections des différents collèges sont organisées selon un retroplanning.

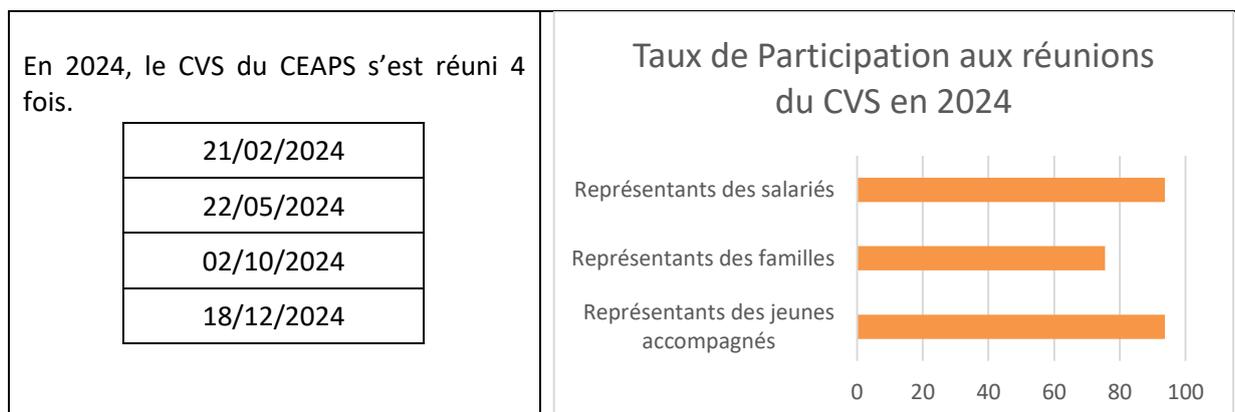


Les représentants des jeunes accompagnés du CVS du CEAPS sont élus par service à bulletin secret.

Les représentants des familles du CVS du CEAPS sont élus dans le cadre d'un vote par correspondance.

Les représentants des salariés sont élus dans le cadre d'une réunion d'équipe.

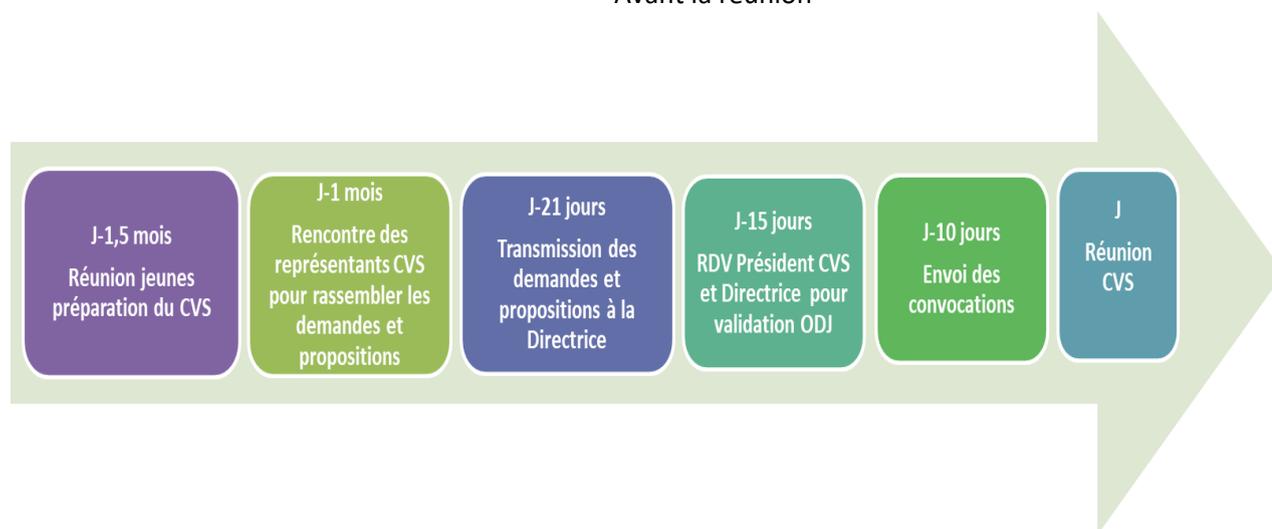
10.3 Organisation des réunions du CVS



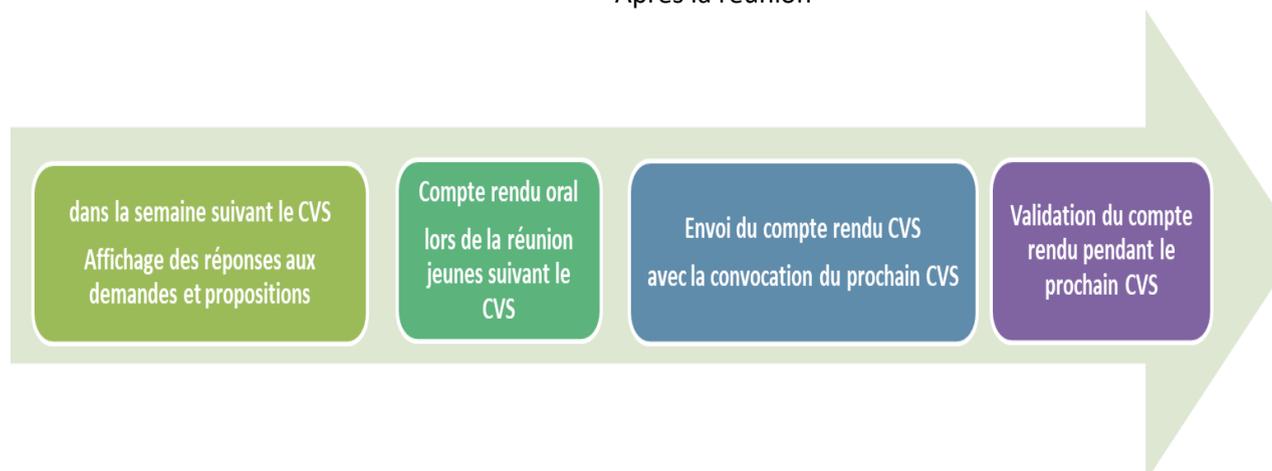
10.4 Modalités de préparation et de suivi des réunions CVS

Pour soutenir la dynamique du CVS et favoriser la participation et l'engagement des jeunes accompagnés à cette instance, la mise en œuvre d'un rétroplanning rythme les interventions des représentants du CVS lors des réunions jeunes organisées par service tant en amont qu'en aval des réunions

Avant la réunion



Après la réunion



10.5 Modalités de diffusion des comptes rendus du CVS du CEAPS

Chaque service dispose d'un tableau d'affichage CVS comprenant : la liste des élus, le dernier compte-rendu de réunion.

10.6 Thématiques abordées en réunion en 2024 émanant des jeunes

Budgets des jeunes : Argent de poche, Hygiène, coiffure

La question des budgets est présente sur chaque réunion. Les jeunes soulignent les différences entre service et souhaitent des augmentations.

Organisation d'Olympiade

L'organisation d'olympiade sur le Moulin de Coutant a été initiée mais n'a pu aboutir car désinvestissement des jeunes au cours de l'année et peu de mobilisation de la Direction et des professionnels.

Utilisation du téléphone portable

Les jeunes interrogent régulièrement sur les règles d'utilisation du portable et les disparités qu'ils ressentent. Il est rappelé que les règles sont différentes selon l'âge et aussi en fonction des demandes des parents qui sont généralement les détenteurs des forfaits et qui peuvent mettre des systèmes de limitation de l'utilisation.

Construction d'un guide du jeune majeur

A la demande des plus âgés, un guide du jeune majeur a été élaboré à partir du foyer de Bougainville et en mutualisant le recueil des données sur les 3 services d'hébergement. Ce guide est remis à chaque jeune dans le cadre de la préparation à la vie d'adulte.

Accompagnement des jeunes dans la compréhension de l'actualité

Le représentant des familles a interrogé les jeunes et les professionnels sur l'accompagnement mis en œuvre pour accompagner les jeunes dans la compréhension des sujets d'actualité. Les jeunes ont répondu qu'ils s'informaient via les réseaux et qu'ils leur arrivaient de solliciter les adultes pour en échanger. Les professionnels ont évoqué qu'il n'y avait pas d'activités dédiées, mais que régulièrement lors de discussion ou d'échange avec les jeunes ils favorisaient les questionnements et apportaient des éléments de compréhension ou d'ouverture sur les sujets abordés.

Amélioration des locaux du Moulin de Coutant et de Bougainville

Les jeunes des 2 MECS sont en demande d'amélioration des locaux. Pour le Moulin, les espaces sont limités et il manque un espace d'apaisement. Pour Bougainville, les locaux partiellement utilisés depuis la fermeture partielle sont moins investis et les jeunes souhaiteraient que leur chambre soit repeinte et certains espaces réaménagés.

Possibilité de recevoir des visiteurs

Les jeunes souhaiteraient pouvoir recevoir des amis, de la famille, dans les foyers mais les règlements de fonctionnement ne le prévoient pas. Sur le foyer Bougainville les locaux permettent de l'envisager mais la demande ne vient pas du foyer. Les représentants sont invités à partager cette question avec les jeunes de chaque foyer et de ramener les souhaits en réunion.

10.7 Sollicitation du CVS

- Juin 2024 participation à l'évaluation externe du Foyer Bougainville.
- Avis sur la modification du règlement de fonctionnement du Foyer Bougainville.

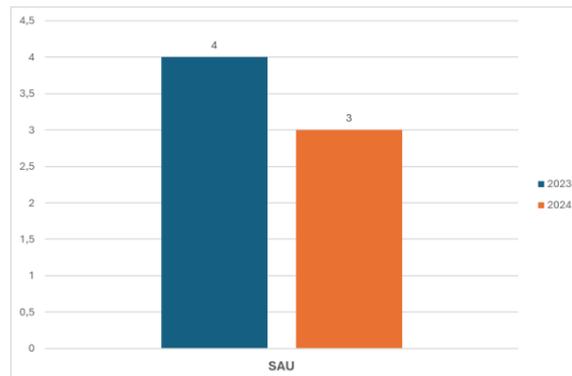
10.8 Evènements indésirables, réclamations et signalements

Le bilan des évènements, signalements et réclamations ainsi que les mesures correctives apportées ont été présentés au CVS et ont fait l'objet d'une discussion.

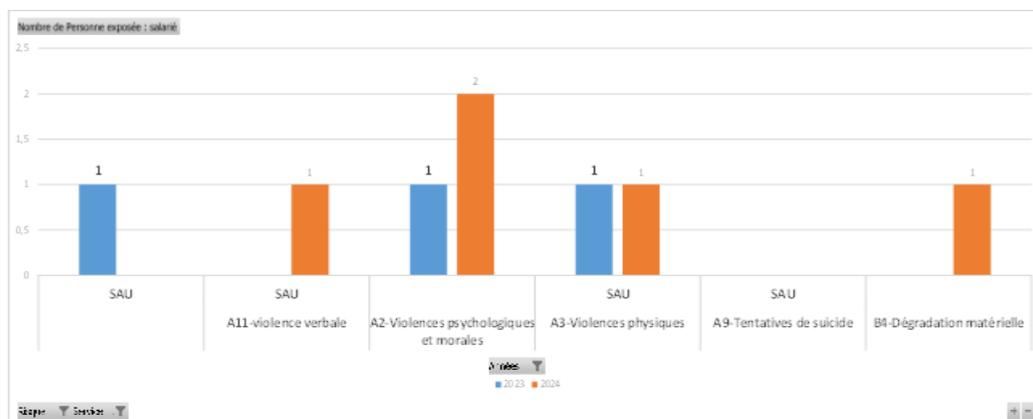
Le règlement intérieur du CVS du CEAPS a été révisé lors de la réunion du 18 décembre 2024

11 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

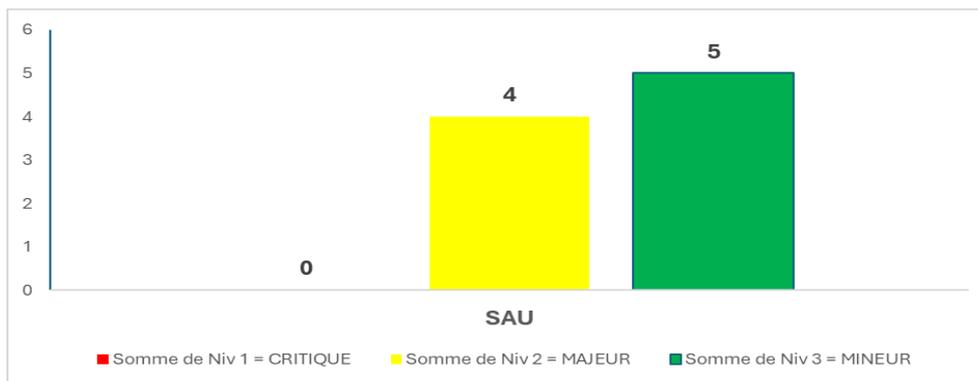
11.1 Suivi des évènements indésirables



L'équipe du SAU a transmis 3 événements indésirables durant l'année 2024. Ils concernent les adolescents, dont les actes impactent en danger les professionnels.



Ces trois évènements attestent de la difficulté de prise en charge de ces jeunes qui supportent difficilement leur placement. Les jeunes manifestent leur résistance au placement par des actes de violence verbales et ou physique. Le rappel à la loi ne semble pas faire sens pour ces jeunes qui sont dans la défiance au cadre en permanence.



Le travail d'analyse de ces événements a permis d'adapter et d'ajuster les postures éducatives pour prendre en compte les situations des jeunes accueillis et rassurer les professionnels quant à l'exercice de leurs fonctions.

11.2 Plan d'amélioration continu de la qualité

11.2.1 Les réalisations en 2024

11.2.1.1 Déploiement du logiciel NEMO

Le déploiement du dossier unique informatisé de l'utilisateur (DUI) se poursuit. L'ensemble des salariés a participé à la formation au logiciel NEMO. En lien avec le prestataire, des ajustements ont été réalisés pour correspondre aux besoins des différents utilisateurs. Les secrétaires s'assurent de la complétude du dossier du jeune en lien avec le référent éducatif. Le cahier de liaison est alimenté chaque jour par les différents professionnels.

Pour poursuivre la généralisation de l'utilisation de l'outil, en 2025 une formation spécifique à la création des modèles de documents internes sera mise en œuvre.

11.2.1.2 Approche du processus de gestion des risques

En 2024, à la suite à l'évaluation externe, le processus de formalisation de la gestion des risques a été présenté aux Cadres de direction et Chefs de service. Ce processus a pour but d'améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes. En 2025, le déploiement se poursuivra au niveau des services en lien avec la présentation du nouveau plan d'amélioration continu défini à partir des résultats de l'évaluation externe.

11.2.1.3 Réalisation de la charte de la bientraitance

L'Association a mis en place un groupe de travail composé de jeunes accueillis et de salariés qui, en lien avec un prestataire extérieur ont réalisé une charte de la bientraitance et une bande dessinée.

Charte de la Bienveillance

au sein de l'ACESM

Préambule



Pour être bien traité, il faut être bien traité



C'est une responsabilité à différents niveaux : Associatif, institutionnel et professionnel

La Bienveillance est une démarche inspirant les actions individuelles et les relations collectives, pour identifier et mettre en œuvre le meilleur accompagnement possible pour les personnes, dans le respect de leurs choix et dans l'adaptation la plus juste à leurs besoins. Elle relève d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

C'est une démarche continue d'adaptation, répondant aux droits de la personne accompagnée et qui s'articule autour de 10 principes :



Garantir les droits et les devoirs des professionnels et des personnes accompagnées



Informar la personne, ainsi que sa famille, de ses droits et s'engager à les respecter



Prendre en compte les besoins, le parcours, la singularité de la personne dans un cadre légal et protecteur

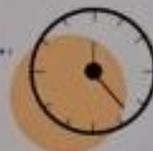


Mettre en œuvre les conditions nécessaires pour permettre à la personne de prendre ses propres décisions, d'acquiescer l'autonomie nécessaire pour devenir responsable et citoyen



Articuler le singulier et le collectif

- Accueillir sans jugement
- Analyser et porter collectivement la situation
- S'autoriser les doutes et questionner les représentations



Respecter la temporalité dans la rencontre éducative, afin de permettre un accompagnement individualisé



Garantir les échanges et les réflexions en proposant espaces, accueil et écoute



Mobiliser la disponibilité, l'écoute et le respect entre professionnels pour permettre des échanges de qualité



Construire des lieux et instances pour élaborer et penser



Faire vivre les valeurs associatives

11.2.2 Les perspectives de 2025

Plan d'amélioration continu de la qualité

N°	Action d'amélioration	Echéance	Commentaire	Etat
49	Développer des actions partenariales sur la citoyenneté (Ex : sensibilisation à l'environnement)	2024		A FAIRE
142	Poursuivre le déploiement du logiciel DUI par la formation des professionnels à l'intégration des documents de prise en charge dans le logiciel	2026	Les professionnels sont désormais formés à l'utilisation du logiciel et intègrent dans leur organisation de nouvelles modalités du logiciel	En cours
144	Mettre en application le RGPD	2024		En cours
154	Poursuivre le déploiement de l'approche processus Gestion des Risques et l'articulation de la démarche qualité au quotidien	2025	A la suite de l'évaluation externe l'actualisation du Plan d'amélioration de la qualité est en cours et le processus a été présenté aux Cadres des services et va l'être sur les services	En cours
156	Communication auprès des jeunes sur des actions qualité /gestion des risques	2024	Des informations concernant la gestion des risques et la qualité sont communiquées lors des CVS.	En cours
172	Intégrer la procédure de détection des signalements des cas de maltraitance dans les projets de service	2024		A faire
175	Intégrer le traitement du circuit des plaintes et réclamations dans le projet de service	2025		A faire
184	Formaliser le plan de continuité de l'activité	2025		A faire
	Réécriture du projet de service	2025		A faire